



# POUR UNE FINANCE UTILE AU NIVEAU EUROPÉEN



© PHILIPPE CAUMES

**Karol Sachs**

Directeur de  
la mission  
financements  
solidaires et  
alternatif  
Crédit Coopératif

Président  
Febea

La Fédération européenne de la finance et des banques éthiques et alternatives promeut la finance solidaire européenne. Ses principaux moyens d'action sont une coopérative, la Société européenne finance éthique et alternative, un fonds de garantie mutuelle, Garantie solidaire, et une Sicav, Choix solidaire.

## INTERVIEW

### ■ Quel est le rôle de la Fédération européenne de finance et banques éthiques et alternatives (Febea) ?

La Febea, qui regroupe 25 membres issus de 13 pays différents, a trois objectifs :

- mettre la finance au service de la cohésion sociale, d'une meilleure relation Nord/Sud et du développement durable ;
- échanger sur les meilleures pratiques et sur des projets très concrets. Par exemple, plusieurs membres coopèrent pour le financement du commerce équitable ou la distribution des produits biologiques.
- faire du lobbying pour la prise en compte d'une finance sociale au niveau européen, voire mondial.

Au sein de la Febea, il faut distinguer d'un côté les banques solidaires ou éthiques issues de la société civile et,

de l'autre, les banques supporters, comme le Crédit Coopératif, dont les champs d'activité sont plus larges.

À la création de la Febea, l'idée était de créer une banque européenne de "2<sup>e</sup> niveau" – le nom alors proposé était Banque alternative européenne –, c'est-à-dire une banque qui finance ses membres, une sorte de banque centrale des banques solidaires. Ainsi, le surplus des dépôts de la Nef en France (voir encadré p. XXX) aurait financé le Crédal [1] en Belgique. Mais ce projet n'a pu voir le jour en raison de l'évolution de la réglementation. C'est finalement le Crédit Coopératif qui joue ce rôle de banque centrale de la Febea.

### ■ Quels sont les moyens d'actions de la Febea ?

Notre première action se fait via la Société européenne finance éthique et alternative (Sefea), une coopérative de droit italien gérée par Banca Etica à Padoue. Le Crédit Coopératif détient 52 % du capital de la société qui s'élève à 4 millions d'euros. Banca Etica, Cassa Centrale Casse Rurali di Trento et Coopfond (fonds de soutien aux coopératives italiennes), la Nef et douze autres membres de la Febea se partagent les 2 millions d'euros restants. Sefea participe au développement de la finance éthique en Europe via des crédits à moyen et long terme, des apports en capital et des fonds d'investissement, tel que CoopEst pour soutenir les banques coopératives et les institutions de microfinance des pays d'Europe de l'Est. Autre exemple, Sefea est intervenue dernièrement pour apporter des liquidités à Femu Qui, une société de capital-risque corse.

La Febea dispose aussi d'un fonds de garantie mutuelle, Garantie solidaire, dont l'objet est notamment de garan-

[1] Depuis 1985, des coopérateurs placent leur épargne à Crédal dans une optique de solidarité et d'utilisation transparente de leur argent. Avec ces fonds, Crédal octroie des crédits solidaires à des associations et entreprises d'économie sociale, des microcrédits à des entrepreneurs exclus bancaires et des crédits sociaux accompagnés à des particuliers ayant des revenus modestes. À côté de cette activité de financement, le groupe Crédal est engagé dans des activités d'accompagnement.

IN VARIETATE CONCORDIA

### Les membres de la Febea et leur diversité

**Les origines des membres de la Febea sont très diverses et parfois très inattendues.**

■ **APS Bank**, une SA maltaise, appartient aux deux diocèses de Malte. Elle a été créée en 1910 pour prêter de l'argent à la population autochtone. Malte était alors une colonie britannique (jusqu'en 1974) et les banques anglaises ne les finançaient pas. Aujourd'hui, c'est la 4<sup>e</sup> banque de Malte, avec un bilan avoisinant 650 millions d'euros. Elle a adhéré à Febea pour développer une activité en dehors de l'île qui permettra de diviser les risques.

■ **BBK**, la 4<sup>e</sup> caisse d'épargne d'Espagne et une des rares à aller plutôt bien dans le contexte actuel, a aussi été créée par l'Église, en 1907. L'évêque de Bilbao avait chargé un vicaire d'organiser des crédits quotidiens aux femmes pour qu'elles puissent acheter du poisson au port et le vendre sur les marchés de la ville. La caisse, dont le bilan atteint les 29 milliards d'euros en 2008, distribue des livrets de dépôt solidaires.

■ **Les Caisses rurales de Trentine**, en Italie, ont également été créées par un prêtre. Aujourd'hui, les 54 caisses rurales totalisent 60 % des parts de marché de la province du Trentin et présentent un bilan consolidé de plus de 10 milliards d'euros.

■ **Charity Bank** est aussi un cas unique. C'est une fondation qui a reçu un agrément de la Banque centrale de Grande-Bretagne, dans le cadre du Community Investment Tax Relief, un système de déduction fiscale pour les investissements réalisés auprès des communautés défavorisées. Charity bank souhaite construire un réseau d'intermédiaires de confiance dans l'investissement social.

■ Membre emblématique, la **Banca Popolar Etica** est la première institution de finance éthique italienne, et aussi un des pères de la Febea. Elle s'est engagée, à côté de la Nef, Fiare (Espagne) et le Crédit Coopératif, dans le projet de création de la Banque éthique européenne.

■ **La Bank für Sozialwirtschaft**, créée en 1923, fermée pendant la période hitlérienne et réactivée dans le cadre du plan Marshall, possède un total de bilan de plus de 4 milliards d'euros. Elle finance exclusivement des organismes associatifs, des secteurs sanitaire, social, culturel et d'éducation en Allemagne.

■ **Cultura Sparebank**, une des trois banques scandinaves membres de Febea, est largement inspirée par la philosophie anthroposophe de Rudolf Steiner [1]. Cette SA, avec une forme de statut coopératif, connaît un développement très rapide. Elle avait obtenu une dérogation de la Commission bancaire norvégienne pour démarrer en 1997 avec des fonds propres de 2,5 millions d'euros (au lieu

des 5 millions exigés pour tous les autres établissements). En 2007, la Commission bancaire norvégienne ayant exigé qu'elle s'aligne sur les autres établissements, la Fédération et la Sefea ont apporté les 2,5 millions de capital manquants. Aujourd'hui, la banque a plus de 2000 clients en Norvège. L'institution offre aussi des services de microfinance, surtout à destination des immigrés et des entrepreneurs féminins.

*"Ainsi, sur les 25 membres, il y a 14 banques, une charity avec statut de banque et 10 institutions d'épargne, de crédit et d'investissement, résume Karol Sachs. Deux membres sont situés dans les nouveaux pays d'Europe (Tise SA en Pologne et Integra en Slovaquie). 15 membres ont un statut coopératif, 10 non, notamment la banque peut-être la plus militante La Banque Alternative Suisse qui est une SA. Nous sommes dans 11 pays de l'Union européenne et deux pays associés: la Norvège et la Suisse. Bref, nous sommes très divers, européens et fiers de l'être."*

[1] L'anthroposophie, fondée par Rudolf Steiner au passage du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, est une tentative d'étudier, d'éprouver et de décrire des phénomènes spirituels avec la même précision et clarté avec lesquelles la science étudie et décrit le monde physique.

tir des crédits en faveur des bénéficiaires de financement des membres de la Febea, à savoir tout établissement financier agréé par celle-ci. Fin 2008, plus d'une dizaine d'institutions ont été agréées par la Febea (dont Bank für Sozialwirtschaft, Crédal, Hefboom et la Nef) pour utiliser le fonds de garantie. Près de 300 dossiers sont examinés pour un total d'environ 4 millions d'euros. Enfin, la FEBEA propose aussi une Sicav Choix solidaire qui investit au minimum 5 % et jusqu'à 10 % de son portefeuille dans des entreprises solidaires européennes non cotées afin de leur apporter des moyens pour se développer. L'ensemble de la Sicav est géré selon des critères à la fois financiers et extra-financiers. Elle privilégie les actions et obligations d'entreprises de la zone euro qui ont une démarche sociale et environnementale active. Fin 2007, le total des capitaux propres de la Sicav était de 37,178 millions d'euros. Cette Sicav diversifiée dispose d'un portefeuille de 2,955 millions d'euros en titres solidaires non cotés sur un marché réglementé, ce qui représente 7,9 % de son actif net.

#### ■ Y a-t-il de la concurrence dans votre secteur d'activité?

Le terme de concurrence n'est pas approprié. Il y a des acteurs multiples et la Febea est la seule à avoir créé des outils collectifs. Il existe l'Association internationale des investisseurs dans l'économie sociale (International Association of Investors in the Social Economy – Inaise), créée en 1992, qui est un réseau international d'organismes finançant des projets sociaux et environnementaux. Il y a aussi le Réseau européen de la microfinance (REM), qui a été créé en avril 2003 avec le soutien financier de l'Union européenne et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Enfin, il existe aussi le Groupement européen des banques coopératives, au lobbying très efficace.

#### ■ Comment vont évoluer les activités de la Febea?

Nous prévoyons de lancer Europe active, une association sur le modèle de France active, afin de regrouper sous une bannière commune des réseaux qui financent la lutte contre le chômage par la création d'activité.



De même, nous lançons prochainement en Italie, un groupe de travail sur le développement durable dans la construction de l'habitat...

L'assemblée générale de la Febea se réunit cette année en juin à Oslo. Les deux journées de travail commenceront par un débat sur l'éthique et les finances, avec Éva Joly et les responsables du fonds souverains norvégien du pétrole, qui est l'unique fonds au monde, basé sur la philosophie du développement durable : des ressources pour les générations futures sont tirées de taxes sur les revenus du pétrole et du gaz.

#### ■ Souhaiteriez-vous la mise en place d'un cadre réglementaire spécial pour la finance solidaire au niveau européen ?

Dans une certaine mesure oui, car souvent le secteur social est encore vu comme une activité à risque, auquel les banques doivent souvent attribuer plus de fonds propres. Ce qui rend les crédits plus chers. Un exemple : un crédit est octroyé à une collectivité locale en France. On affecte 2 % de fonds propres, alors qu'il faut en associer 14 % pour prêter à une association. En Italie, la législation a déclaré que le secteur social était le plus risqué. Résultat, Banca Etica se trouve dans l'obligation de mobiliser

12 % de ses fonds propres pour prêter. Ceci est encore plus vrai dans les pays de l'Est, notamment en Pologne, où aucune banque ne finance le secteur social.

#### ■ Quelles sont vos actions pour aider au développement des pays du Sud ?

La Febea a un groupe de travail qui a abouti à la création par la Sidi [2] et Etimos (voir encadré 1) du fonds Fefisol, qui détient plusieurs dizaines de millions d'euros pour investir en Afrique et en Amérique Latine. Nous agissons aussi pour soutenir le commerce équitable. La Sefea a investi 700 000 euros dans le financement de cette activité et nous participons le 1<sup>er</sup> octobre prochain au Salon européen du commerce équitable à Lyon. ■

Propos recueillis par Andréane Fulconis-Tielens.

[2] La société SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, a été créée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) en 1983, afin de prolonger et diversifier son action dans le domaine économique.

## POUR EN SAVOIR PLUS

#### ■ **Entreprise solidaires : définition précisée, 26 mars 2009**

<http://www.apce.com/cid86140/entreprisesolidairesdefinitionprecisee.html> source : site APCE (26 mars 2009)

#### ■ **Épargnants solidaires : une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe (2008)** de Pascal Glémain, Presses Universitaires de Rennes

■ **Baromètre professionnel des finances solidaires** (édition 2008) <http://www.finansol.org/docs/barometre-professionnel-2008.pdf>

■ **Les Français et l'épargne solidaire** Étude Ipsos, Finansol (20 mai 2008) <http://www.ipsos.fr/Canall-ipsos/articles/2549.asp>

■ **Épargne solidaire en Europe : un état des lieux** (Fineurosol, 2006)

[http://www.fineurosol.org/epar-gne-solidaire/etat-des-lieux-en-europe\\_fr\\_83.html](http://www.fineurosol.org/epar-gne-solidaire/etat-des-lieux-en-europe_fr_83.html)

■ **Services financiers: Micro-crédit, les députés réclament une initiative législative** (Europe Information, 22 janvier 2009)

■ **Décret n° 2009-304 du 18 mars 2009** relatif aux entreprises solidaires régies par l'article L. 3332-17-1 du Code du travail

■ **Développer les microcrédits pour aider les plus défavorisés** Résolution du Parlement européen du 24 mars 2009 contenant des recommandations à la Commission sur une initiative européenne pour un développement du microcrédit en faveur de la croissance et de l'emploi (2008/2122(INI)) : un rapport d'initiative législative adopté par le Parlement demande à la Commission

européenne de présenter un projet de réglementation des systèmes de microcrédit en Europe. Promouvoir le développement du microcrédit en mettant en place un cadre réglementaire harmonisé devrait permettre d'aider les plus défavorisés et d'encourager l'entrepreneuriat.

■ **Emergence of Financial Intermediaries in Electronic Markets : The Case of Online P2P Lending** (Business Research, 2009)

■ **Peer-to-peer Finance Report** (WeBank, 2009)

■ **Les plateformes de p2p lending ou l'évolution des relations bailleur-emprunteur** (cepeheid consulting, 2008)

■ **"Social Banking : It's All About the Money and Customer Focus"** (2009, Gartner)



Voir aussi le prochain dossier de *Banque & Stratégie* n° 271 à paraître en juin.